



**DEMANDE DE TRANSITION DE L'AGREMENT EE POUR LES FORMATEURS
selon l'arrêté du 17/03/2025 (à établir sur papier à en-tête du demandeur)**

A retourner à CERTIBAT – par courriel à :
certibat-contact@qualibat.com ou c.djanato@certibat.fr

Je, soussigné :

N° SIRET :

Adresse complète :

demande la transition de mon agrément pour l'animation des formations relatives aux travaux d'efficacité énergétique dans le cadre du dispositif RGE pour les modules de formation suivants :

- ☐ Formation transverse
- ☐ ITE
- ☐ ITI
- ☐ Isolation toiture par l'extérieur et fenêtres de toit
- ☐ Isolation terrasse
- ☐ Bouquet de travaux
- ☐ Menuiseries
- ☐ Ventilation
- ☐ Emetteur électrique
- ☐ Chaudière

A cet effet,

J'atteste sur l'honneur :

- Avoir une assurance couvrant l'exercice de mes activités de formation,
- Etre à jour du règlement des impôts et taxes,
- Être agréé par le jury de CERTIBAT pour les modules de formation RENOVE,
- Avoir les compétences en animation de classes virtuelle pour les formations distancielles.

Je m'engage à :

- Tenir à disposition de CERTIBAT les éléments de preuve correspondant au respect du référentiel,
- Déclarer tout changement de nature à remettre en cause l'agrément de la formation,
- Apporter à CERTIBAT toutes informations qui lui sont nécessaires dans le cadre de l'instruction d'une réclamation d'un tiers
- Ne dispenser des formations Efficacité Energétique que pour des Organismes de Formation eux-mêmes détenteurs d'un agrément pour délivrer ce type de formation.
- Intervenir uniquement dans des centres de formation agréés dans le cadre de l'arrêté du 17/03/2025.

Le :

Signature :

Cachet de l'entreprise



A joindre la demande d'agrément formateur

Règlement des frais de traitement de la demande de 160 € HT (192 € TTC)
Par virement accompagné de justificatif (RIB ci-joint)